



20e Réunion des Parties (RdP) du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

31 mai - 5 juin 2024, à Kinshasa, RDC

Atelier Thématique 4 : Accélérer le développement des mécanismes innovants CO-LEAD : BAD ET GIZ

Notes, conclusions et recommandations

Contexte

Les forêts tropicales primaires sont centrales pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, qui stipule l'augmentation de manière substantielle et progressive du niveau des ressources financières de toutes les sources, y compris publiques, privées, nationales et internationales, à hauteur de 200 milliards de dollars par an d'ici à 2030, tout en réduisant substantiellement et progressivement les subventions préjudiciables à la biodiversité d'au moins 500 milliards de dollars par an d'ici à 2030

Malgré l'importance et le potentiel des forêts du Bassin du Congo, l'accès à la finance climatique reste un grand défi. A ce jour, divers instruments de financement innovants, comme les paiements pour services écosystémiques, les financements mixtes, les échanges dette contre nature et autres instruments de dette, les marchés carbone et le concept émergent de certificats de nature, **sont déployés de manière inégale entre les différents bassins forestiers tropicaux**. En particulier, les investissements du secteur privé dans le Bassin du Congo restent faibles. Les Perspectives économiques en Afrique 2023 (BAD, 2023) soulignent l'urgence d'accélérer l'action climatique et les transitions vertes pour stimuler le développement inclusif et durable du continent. Elles soulignent notamment que le financement du secteur privé devra augmenter de 36 % par an jusqu'en 2030 pour combler le déficit de financement climatique du continent, évalué en moyenne à 213,4 milliards de dollars américains par an. Ceci est nécessaire pour répondre aux besoins de financement climatique du continent, estimés à 2800 milliards de dollars sur la période 2020-2030, soit 250 milliards de dollars par an.

Certains acteurs ont déployé des efforts considérables pour accroître le financement climatique de sources privées. Les Banques Multilatérales de Développement par exemple ont accru leur engagement avec les bénéficiaires du secteur privé, avec pour finalité de mobiliser un financement accru du secteur privé pour les projets d'adaptation et d'atténuation et s'attend à ce que ce financement du secteur privé contribue de manière significative à augmenter la proportion du financement climatique mondial venant à l'Afrique (par exemple : apport des fonds concessionnels pour réduire les risques d'investissements et attirer le financement du secteur privé pour des projets d'énergie renouvelable). Cependant ces efforts restent insuffisants au regard du niveau d'engagement consistant attendu du secteur privé dans le financement climatique.

Au regard de ce contexte, l'Atelier Thématique 4 : **Accélérer le développement des mécanismes innovants de la 20e RdP du PFBC** s'est articulé autour de deux panels :

- D'une part - engagements financiers sur les forêts du Bassin du Congo : enjeux, goulots et perspectives ;
- Et d'autres part – examiner les mécanismes de financement innovants disponibles actuellement en Afrique centrale.

Le premier panel a permis d'analyser la mise en œuvre du « pledge » de Glasgow 2021 – 2025 qui avait été pris à la suite de la « Déclaration d'engagement des États membres de la COMIFAC pour les forêts d'Afrique centrale et appel pour un financement équitable », dénommée « Fair Deal », négociée au sein du PFBC, adoptée par les pays de la COMIFAC et présentée à Berlin en septembre 2021. Ce « pledge » de Glasgow a été pris par 12 pays donateurs, et incluant le Bezos Earth Fund¹, **de mobiliser au moins 1,5 milliard USD pour la protection et la gestion durables des forêts du bassin du Congo et de ses tourbières**. Parallèlement à ce « pledge », un certain nombre de pays et d'organisations philanthropiques s'est particulièrement engagé **à mobiliser 1,7 milliard USD en faveur des peuples autochtones et des communautés locales pour la protection des forêts tropicales**.

Il a aussi été question au cours de cet atelier thématique de rendre compte du Rapport de la Task-force « Fair Deal », initiée en 2022 et mandatée par le PFBC pour développer les éléments clés de la mise en œuvre du « Fair Deal », dont l'objectif est de soutenir l'engagement des pays d'Afrique centrale dans la lutte contre le changement climatique, le soutien de la conservation et gestion durable des forêts et de la biodiversité, ainsi que la restauration des paysages, en échange d'une allocation équitable des financements internationaux pour le climat et la biodiversité. Ce panel a été aussi le cadre pour la présentation des résultats du groupe de travail sur le financement juste et équitable pour les forêts d'Afrique centrale, représentant le cadre de réflexion stratégique de la COMIFAC en matière de financement du Plan de Convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ont aussi été présentés.

Le deuxième panel portant sur les mécanismes de financements innovants disponibles a analysé la coordination et transparence de ces mécanismes, les instruments de mobilisation des financements innovants conçus par différents partenaires et adaptés à la région Afrique centrale et la mobilisation des financements du secteur privé. L'objectif de ce panel était d'identifier les approches innovantes pour attirer et orienter les flux financiers de sorte qu'ils soient compatibles avec une trajectoire de développement sobre en carbone et résilient au changement climatique en Afrique centrale. Aussi, le panel a examiné la coordination et la transparence des initiatives en cours, afin de faire des propositions pour renforcer la capacité de coordination des initiatives et de déploiement d'optimisation de synergies à la fois stratégiques et opérationnelles, gage d'efficacité et d'impact.

Constats et Points saillants des discussions

Au regard de ce contexte, les panels ont abordé notamment les préoccupations suivantes : quels sont les mécanismes de financement innovants mis en place/ou envisagés pour soutenir les initiatives liées à la biodiversité et au climat ? Lesquels de ces mécanismes sont adaptés aux pays du Bassin du Congo ? Que doivent faire les pays/parties prenantes pour se préparer à accéder aux financements innovants ? Qui fait quoi dans le cadre de la mobilisation des financements innovants ? Quels sont les éléments qui permettent de confirmer qu'un financement est innovant ? Quelles leçons des initiatives existantes en matière de mobilisation de financement innovant ? Y a-t-il un problème de coordination des initiatives en matière de mobilisation de financements innovants dans la sous-région ? Si, oui, comment se caractérise ce problème de coordination ? Qui a la responsabilité d'assurer la coordination

¹ Commission européenne au nom de l'Union européenne, République fédérale d'Allemagne, République française, Japon, Royaume de Belgique, Royaume des Pays-Bas, Royaume de Norvège, Royaume de Suède, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis, Fonds Bezos pour la Terre.

des initiatives dans la sous-région ? Comment ce problème de coordination (s'il en existe), affecte-t-il les pays et l'accès au financement ? Comment assurer une meilleure coordination et une synergie plus efficace entre les initiatives dans le Bassin du Congo ? Quelles sont les actions à entreprendre par les parties prenantes pour assurer la coordination et la transparence des interventions dans le Bassin du Congo ? Quelles sont les leçons à partager ? Quel est l'état des lieux du financement privé pour la conservation et la gestion durable ainsi que la lutte contre le changement climatique dans le bassin du Congo ? Quelles sont les défis et contraintes ? Quelles sont les perspectives et les propositions d'action pour une mobilisation accrue du financement privé ? Quels rôles devraient jouer les administrations et les Banques multilatérales ?

Au terme des différents panels, les constats majeurs suivants ont émergés, parmi lesquelles :

- Le mécontentement des pays de l'Afrique centrale par rapport à la transparence et la coordination sur l'utilisation des fonds du pledge Glasgow : les pays réclament plus de participation dans le processus de sélection des projets bénéficiant du financement du pledge ;
- La nécessité de valoriser les leçons de la mise en œuvre des actions dans le cadre des engagements de Glasgow, en vue de mieux préparer la CoP 30 de Belem ;
- Le besoin du financement du Plan de convergence post 2025 dans la logique de la Déclaration Fair Deal des pays d'Afrique centrale qui propose un véritable changement de paradigme ;
- L'inadéquation des mesures de coordination et de transparence horizontales au sein des différentes initiatives de financements, au niveau sous-régional, ce qui atténue les impacts des financements mobilisés auprès des bénéficiaires finaux de ces initiatives ;
- Les différents mécanismes de financement innovants en cours de développement au niveau international et régional sont encore très peu valorisés dans les pays d'Afrique centrale ;
- La faible capitalisation des opportunités de financement de la conservation et la gestion durable des forêts par le secteur privé ;
- La nécessité d'évaluer le potentiel économique des écosystèmes forestiers et de comptabiliser les ressources naturelles pour une meilleure valorisation dans les économies nationales ;
- Le besoin de valoriser les initiatives en cours par les différents partenaires tels que la Banque africaine de développement (échange de dette contre nature) ; la Banque Mondiale, le WWF (sur l'article 5 de l'Accord de Paris) ; le WCS (sur les forêts à haute intégrité – HIFOR) ; l'UICN, l'APN (le projet carbone de Chinko) ; etc. pour assurer le choix des mécanismes innovants adaptés pour la région Afrique centrale ;
- La nécessité d'améliorer la communication sur les résultats des programmes phares mise en œuvre en Afrique centrale (exemple du PACEPCO, ...), pour accompagner la stratégie de mobilisation de financement pour les forêts d'Afrique centrale ;
- L'importance de travailler avec les acteurs du secteur privé, y compris les partenaires qui collaborent avec le secteur privé pour améliorer l'implication du secteur privé dans la gestion durable des forêts de l'Afrique centrale ;
- Le besoin de valoriser les résultats, encourager la synergie/mutualisation, coordination et utiliser les opportunités offertes par les différents financements, initiatives et programmes existants tels que les « country packages » du FCLP, les partenariats forêts (UE), les LOI de CAFI, les programmes découlant des mécanismes financiers des conventions de Rio, etc.

Principales Recommandations

Au terme de cet atelier thématique, les recommandations suivantes ont été formulées pour accélérer le développement des financements innovants, en vue de la préservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale :

1. **Un engagement financier post Glasgow pour une mise en œuvre du « Fair Deal » ou vers un « accord de Belém » pour la préservation des forêts d'Afrique Centrale**

- Les pays d'Afrique centrale devront s'organiser avec leurs partenaires du PFBC pour une mobilisation accrue des financements nationaux et internationaux à travers un « engagement post Glasgow ou vers un « accord de Belém » pour la préservation des forêts d'Afrique Centrale, à préparer pour la COP30, ceci pour assurer un financement équitable, juste et durable ;
- Le collège des bailleurs et le collège régional devront assurer une concertation entre leurs experts, à travers des réunions d'une fréquence prédéfinie pour s'accorder sur une feuille de route vers Belém. La BAD et le CAFI sont exhortés à accompagner les pays, le collège des bailleurs et le collège régional dans la réflexion et la conception des lignes directrices pour la coordination et/ou pour la gestion des fonds post-Glasgow ;
- Les différents acteurs concernés devraient poursuivre le travail pour la précision du « Fair Deal » et les résultats des travaux de la Task Force et assurer la valorisation de ces résultats, y compris dans les réflexions du groupe de travail sur le financement juste et équitable pour les forêts d'Afrique centrale.

2. Un programme régional d'envergure pour l'Afrique centrale

- Développer un programme d'envergure régional pour l'Afrique centrale, qui pourra mobiliser le financement de divers instruments et sources des différents bailleurs notamment la BAD (avec le nouveau guichet d'action climatique et les autres fonds existants), la Banque mondiale, le CAFI et autres, en impliquant les institutions régionales (BAD, CEEAC, COMIFAC...) ;
- Préparer une stratégie de mobilisation de financement du Plan de convergence post 2025 dans le cadre du Groupe de Travail sur le Financement du secteur forêt-environnement de la COMIFAC, alignée sur les principes de la Déclaration du Fair Deal, en vue de la CoP30 Climat de Belém.

3. La valorisation des initiatives existantes, transparence et coordination.

- S'assurer que les engagements financiers pris par les partenaires pour les communautés locales et populations autochtones arrivent aux bénéficiaires sur le terrain et les accompagner dans la mise en œuvre des actions prévues ;
- Assurer un dialogue ouvert, la transparence et la coordination horizontale des initiatives de financement de la protection des forêts d'Afrique centrale au niveau national (à travers des structures de coordination existantes), régionale (COMIFAC et CEEAC) et avec les partenaires techniques et financiers (collège des bailleurs du PFBC, collège multilatéral), en encourageant une appropriation des initiatives et ancré dans le concept d'un financement juste et équitable pour les forêts d'Afrique centrale ;
- Valoriser le financement existant en encourageant une planification stratégique dans les pays qui permettent l'intégration de la gestion durable des forêts, de la biodiversité, des écosystèmes et du climat dans les projets d'investissement en cours de développement dans les pays par les BMD et d'autres partenaires.

4. Mécanismes innovants adaptés à l'Afrique centrale et implication du secteur privé

- Valoriser les forêts à haute intégrité et les tourbières d'Afrique centrale, y compris un positionnement stratégique des parties prenantes de la sous-région sur la mise en œuvre des articles 5 et 6 de l'Accord de Paris notamment par des mécanismes financiers innovants adaptés à la sous-région tels que les paiements pour services écosystémiques, les contrats de dette contre nature, les obligations vertes, le financement mixte ;
- Mettre en place des instruments de financement inclusif qui favorisent la contribution du secteur privé national, régional et international, à la protection de la nature notamment en favorisant l'attractivité des investissements privés en matière de gestion durable des espaces naturels.
- Renforcer les capacités des pays à évaluer le potentiel économique de leurs écosystèmes forestiers et à comptabiliser leurs ressources naturelles pour une meilleure valorisation dans leurs économies nationales.